



APPEL URGENT

à solidarité syndicale

pour lui permettre de résister

De la répression syndicale à l'acharnement anti-CGT, son employeur PAPREC cultive la répression syndicale, les méthodes coercitives & le non-respect du droit.

M. Mahamadou KANTÉ, salarié, syndicaliste CGT, salarié protégé, victime de discrimination syndicale, est sans salaire depuis 2016, et sous le coup d'une double procédure de licenciement — *la première initiée le 20 décembre, rejetée le 21 février par l'Inspection du Travail et faisant l'objet d'un recours hiérarchique de Paprec contre la décision de l'inspection du travail le 11 avril. La deuxième demande d'autorisation de licenciement datant du 08 juin 2017; soit deux procédures de licenciement simultanées qui témoignent de l'acharnement de l'employeur* —.

Mahamadou est aujourd'hui menacé d'expulsion, ses créances s'élevant à plus 6000 euros.

Discriminations syndicales

L'inspection du travail ordonne la réintégration immédiate de Mahamadou Kanté chez Paprec

lundi 21 août 2017

Est-ce la fin du calvaire pour notre camarade Mahamadou Kanté ? Pour la deuxième fois consécutive, son employeur Paprec avait demandé son licenciement, prétextant des motifs tous plus farfelus les uns que les autres : attitude provocatrice, actes d'insubordination, accusations mensongères... Dans sa décision de rejet de la demande de licenciement du 18 août de Mahamadou Kanté, par ailleurs représentant syndical CGT chez Paprec, l'inspection du travail de Bobigny note « la prise en compte de son activité syndicale dans la décision de le sanctionner ». L'inspection du travail reproche également à Paprec la mutation illégale de Mahamadou Kanté sur un poste sans son accord, en l'isolant de tout collègue du travail, « ce qui est en contradiction complète avec la finalité du mandat de représentant de la section syndicale qui vise à obtenir la représentativité de sa section syndicale ».

L'inspection du travail demande donc la réintégration immédiate de Mahamadou Kanté sur son poste de conducteur d'engins polyvalents ainsi que la rémunération sans délai de tous ses salaires et indemnités relatifs à sa période de mise à pied conservatoire. Mahamadou Kanté était privé de salaire depuis février dernier, et se trouvait dans une situation périlleuse, ayant accumulé plus de 6 000 euros de dettes, notamment auprès de son bailleur.

Pour soutenir financièrement l'action de Mahamadou, nous irons à votre rencontre pour une souscription financière. Vous pouvez remettre des espèces ou des chèques à l'ordre de L'UNION LOCALE CGT LA COURNEUVE (soutien Mahamadou KANTÉ) : Adresse UL LA COURNEUVE – 26 avenue Gabriel Péri - 93120 LA COURNEUVE.